

Décembre 2017

## PRISE DE POSITION: DAVANTAGE DE QUALITÉ DANS LA COLLABORATION INTERNATIONALE

### Contexte

En matière de collaboration internationale, la Confédération s'engage entre autres pour la protection de l'environnement et du climat, ainsi que pour l'amélioration des conditions de vie, en œuvrant notamment en faveur de la réduction de la pauvreté, de la protection contre les dangers naturels, de la promotion de la formation ou de la durabilité des infrastructures.

La Confédération coopère à cet égard avec de nombreux partenaires, telles des institutions étatiques, des organisations multilatérales, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des entreprises privées. Les appels d'offres pour des projets s'inscrivant dans le cadre de la collaboration internationale sont lancés directement soit par la Confédération, soit par les pouvoirs adjudicateurs des pays bénéficiaires ou par des partenaires internationaux de la Confédération. Aussi ces appels d'offres ne sont-ils souvent pas subordonnés au droit fédéral des marchés publics (LMP/OMP).

### Complexité et manque de transparence – une menace pour l'aide durable au développement

La large indépendance des procédures d'adjudication vis-à-vis du droit fédéral des marchés publics et les interdépendances parfois fortes entre la Confédération et les organisations partenaires comportent le risque d'un manque de transparence. Ainsi, des mandats de conseil ne sont-ils souvent pas attribués à des entreprises suisses de planification, mais à des institutions supérieures (p. ex. ONG), lesquelles sous-traitent les mandats de planification selon leur propre appréciation. Or ce mode de faire ne permet pas toujours de garantir la qualité, l'efficacité et la durabilité de la prestation.

Le savoir-faire et la vaste expérience des entreprises suisses de planification – à l'échelon du projet comme en termes de gestion stratégique de la collaboration

internationale – ne sont pas suffisamment pris en considération. Il existe dès lors un risque accru qu'à long terme, les moyens engagés pour des mandats de conseil manquent leurs objectifs ou ne génèrent pas les avantages potentiels maximaux. Les fortes imbrications, le manque de transparence dans les conditions de financement ainsi que l'absence d'une volonté ferme de la part des services fédéraux responsables de tenir compte des compétences largement reconnues et appréciées des ingénieurs suisses à l'échelle internationale, laissent peu de marge de manœuvre pour une gestion active de la qualité durable dans le domaine de l'aide au développement.

### Position de l'USIC

L'USIC salue l'engagement de la Suisse dans la collaboration internationale. Parallèlement, elle plaide pour une concurrence loyale et transparente. C'est la seule manière d'assurer aux pays bénéficiaires une aide efficace et de qualité suffisante.

L'USIC demande que le financement de prestations d'aide au développement soit soumis à des conditions et exigences plus strictes, tel le respect des procédures transparentes d'adjudication, des normes de qualité suisses et de la promotion de la relève indigène. Pour y parvenir, il convient d'engager davantage de fonds incitatifs et de mieux prendre en compte le savoir-faire des ingénieurs-conseils dans la gestion stratégique et la mise en œuvre concrète de projets. L'expérience étendue de la branche suisse de la planification garantit aussi que les deniers suisses investis riment avec qualité suisse.

Aux fins d'assurer la fiabilité de nos propres infrastructures et une réputation d'excellence de nos ingénieurs à l'étranger également, nous devons nous préoccuper de notre relève et offrir à cette dernière les possibilités de prouver son talent au-delà de nos frontières.

### Demandes de l'USIC

- Davantage de transparence et de sécurité juridique lors d'adjudications de mandats s'inscrivant dans le cadre de l'aide au développement.
- Conditions de financement plus strictes pour les pays bénéficiaires et les partenaires (p. ex. moyennant des fonds incitatifs).
- Prise en considération accrue du vaste savoir-faire des ingénieurs suisses en matière d'aide au développement.

### Contact:

**Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général**

Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (USIC)

Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne / T 031 970 08 88 / mario.marti@usic.ch  
usic.ch bilding.ch uningenieurcest.ch facebook.com/usic.ch Twitter: @usic\_ch